Hôtel du Gouvernement 2, rue de l'Hôpital CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11 f +41 32 420 72 01 chancellerie@jura.ch

Hôtel du Gouvernement - 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard Kochergasse 6 3003 Berne

Par e-mail à : tp@bakom.admin.ch

Delémont, le 15 mars 2016

## Modification de la loi sur les télécommunications : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Votre courrier du 11 décembre 2015 relatif à la procédure de consultation de la Loi sur les télécommunications nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura salue ce projet de modification de loi, conscient de la nécessité d'adapter le cadre légal face aux évolutions des technologies numériques.

Après lecture attentive des dispositions, ainsi que du rapport explicatif détaillé, le Gouvernement est en mesure d'apporter les éléments suivants :

L'ensemble des modifications proposées apporte des réponses aux changements technologiques actuels et futurs permettant à la Suisse de répondre aux défis de demain.

Ces nouvelles bases légales doivent permettre de favoriser la concurrence tout en améliorant la protection des consommateurs, notamment les jeunes. Le Canton du Jura adhère pleinement à ce projet de modification de loi.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Charles Juillard

Jean-Christophe Kübler

www.jura.ch/gvt